

ENTREPRISE DE BATIMENT - ANDRÉ DUCARNE
10/14 rue Charles Seydoux – BP 15 – 59222 BOUSIES
03 27 77 32 48

LA BRUAYSIENNE - BOULANGERIE PÂTISSERIE
234 rue Jean Jaurès – 59860 BRUAY SUR ESCAUT
03 27 47 82 33

SALON ASYMETRIQUE (COIFFURE)
3 rue René Ruelle 59 222 BOUSIES - 03 27 77 30 22

ABEILLE ASSURANCES
MICHEL THOMAS - MICHEL BENOIT
21 rue du Maréchal Joffre - 59 530 LE QUESNOY
03 27 24 39 39

SPORT 2000 - Le Quesnoy

Sébastien GILLOT couverture Bousies 06 48 72 91 02

AXA Christophe PIROTTE 06 78 57 65 83

Christophe MICHEL couverture Bousies 06 27 96 11 54

CARREFOUR CONTACT Bousies 03 27 77 43 17

ELF COMMUNICATION (Elfride HENNIAUX & CO)

21 rue de Robersart 59222 Bousies
06 01 86 87 93 - Elf.communication@hotmail.fr
Facebook: elf Communication

LUNA AUTO - SEBASTIEN RICHARD
10 rue Charles Seydoux 59222 Bousies
06 30 84 80 22 - sebastien.richard270@orange.fr

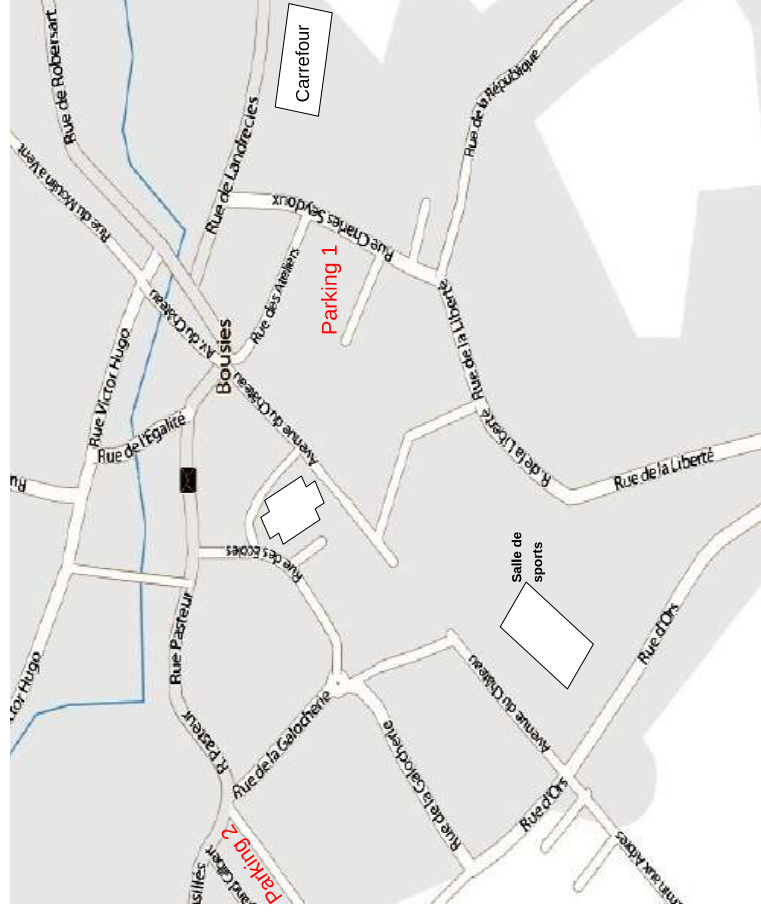
LE REGAL-FRUITS ET LEGUMES
1 PLACE DU GENERAL DE GAULLE 59 222
BOUSIES

TEL 06 30 35 16 51 le-regal@outlook.fr

RIFRUIT

10 rue Charles Seydoux
59222 BOUSIES
TEL: 06 79 86 57 48

Plan d'accès : Salle de sports Gérard Noiret, rue d'Ors
Coordonnées GPS: 50.14704, 3.61494



La course à la Bodicienne



Courses sur route 21^{ème} édition

Bousies

Dimanche 6 octobre 2024

Courses 900 m et 2,2 km

10 km route – Trail 23 km

marche de 11 km

Premier départ à 9h00.

Départs et arrivées à la salle
de sports Gérard Noiret



Image Macrovector freepik

10 km route: départ à 10h00
1 récompense aux 3 1^{ers} et 1^{ères}
et aux 1^{er} et 1^{ère} de chaque catégorie.
Pour les 900 m et 2,2 km,
récompenses aux 3 premiers
et premières de chaque catégorie.

Trail 23 km; départ à 9h00

Podium masculin et féminin:

40€ / 30€ / 20€

récompenses aux 1^{ers} et 1^{ères}
de chaque catégorie.

1 médaille pour les participants
du 900 m et du 2,2 km.
1 tee-shirt aux coureurs
du 10 et du 23 km.

Tombola pour tous
Les participants

Déposant leur dossard à l'arrivée.

Tirage au sort de nombreux lots parmi les arrivées.

Tirage au sort spécial jeunes

Présence obligatoire pour retirer le lot



La Bodicienne

Labodicienne.eklablog.com

INSCRIPTIONS

date limite **5 octobre 2024**

(pour le tarif réduit: tarif majoré le jour de la course)

- Les dossards sont à retirer à la salle des sports le jour de la course.

- Clôture des inscriptions 15 min avant chaque départ de course

10 km Départ 10h00

(à partir de Cadets)

23 Km Départ 9H00

(à partir de Juniors)

Marches de 11 km: départ de 8h30 à 10h (possibilité de s'arrêter au 7^{ème} km)

Départ 11H30:

**900m poussins et éveil athlétique
2,2 Km benjamins et minimes
(Tirage au sort spécial jeunes)**

- La course est ouverte à toutes et à tous (licenciés ou non).

- Le circuit est interdit à toute circulation.

- 1 poste de ravitaillement et 1 poste de secours seront disposés sur les circuits.

RESPONSABILITE CIVILE : Les

organismes sont couverts par une police d'assurance auprès de AVIVA

INDIVIDUEL ACCIDENT : Les licenciés

bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

CATEGORIES :

valides du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025

(règlement FFA 2024)

CATEGORIE NAISSANCE

Masters 10	1940 et avant
Masters 9	1945 - 1941
Masters 8	1950 - 1946
Masters 7	1955 - 1951
Masters 6	1960 - 1956
Masters 5	1965 - 1961
Masters 4	1970 - 1966
Masters 3	1975 - 1971
Masters 2	1980 - 1976
Masters 1	1985 - 1981
Masters 0	1990 - 1986

Seniors	1991 à 2002
Espoirs	2003 à 2005
Juniors	2006 et 2007
Cadets	2008 et 2009
Minimes	2010 et 2011
Benjamins	2012 et 2013
Poussins	2014 et 2015
École d' Athlétisme	2016 à 2018

BULLETIN D'INSCRIPTION (ou inscription en ligne www.chronolap.net à partir du 15 mai 2024)



23 km	10 km	900 m 2,2 km	marche 11 km (entourez la course)
10 €	7 €	2€	3 € (inscription jusqu'au 04/10/2024)
12 €	9 €	4€	5 € (inscription sur place le jour de la course)

Chèque à l'ordre de « La Course à la Bodicienne », Thierry JACQUINET 12 Renè Ruelle – 59222 BOUSIES 06 60 50 55 69 ou paiement en ligne sur chronolap.net à partir du 15 mai 2024.

NOM : PRENOM :

Date de naissance : Catégorie :

Ville : Sexe :

N° portable.....

Mail

Club, N° Licence,

DOCUMENT OBLIGATOIRE A FOURNIR

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :
- d'une licence Athlétisme, Athlétisme Running ou d'un pass « j'aime courir » délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.

- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation délivrée par une fédération uniquement agréée :
FCD : fédération des clubs de défense ; FFA : fédération française du sport adapté ; FFH : fédération française handisport ; FSNP : fédération sportive de la police nationale ; ASPPT : fédération sportive des ASPPT ; FSCF : fédération sportive et culturelle de France ; FSCT : fédération sportive et gymnique du travail ; UPOLEP : union française des œuvres laïques d'éducation sportive.

Sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou du sport en compétition.

Ou pour les majeurs un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. Le PPS (parcours de prévention de santé) : Les athlètes fournissent une attestation papier, électronique indiquant qu'ils ont réalisé le parcours de prévention santé mis en place par la FFA (plateforme-pps.athle.fr)

Ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports . Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donné lieu à une réponse négative. A défaut elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

Je soussigné(e), ainsi que mes ayant droits, accepte le règlement de cette épreuve. J'autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet événement et sur lequel je figurerai, notamment les résultats. Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenariats ou autres organisateurs.

Conformément aux dispositions de la Loi « Informatique et Liberté » n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse. Idem pour la non publication de vos résultats sur notre site et celui de la FFA (mail : ci@athle.fr)

Signature Obligatoire

(ou du représentant légal pour les mineurs)

Je soussigné père, mère ou représentant légal autorise mon enfant à participer à la course à la Bodicienne